

> L'éclairage, pensez-y !

- Eclairer les zones de travail et de circulation (passerelles, zone de chargement....)
- Privilégier les éclairages par tubes fluorescents sous enveloppe étanche
- Utiliser une baladeuse à 24 V à double isolement sans prise de terre.

Cellule - Boisseau de chargement



Les risques

- Chute de hauteur
- Ensevelissement
- Asphyxie
- Effondrement de la structure
- Explosion, incendie
- Electrification, électrocution

La prévention

- Lors de toute installation de cellule, s'assurer de la solidité de la chape en béton et de la résistance de la structure (voir notice de montage avec votre fournisseur).
- Prévoir des accès de circulation conformes.
- La descente doit se réaliser sur l'ordre du chef d'exploitation et sous la surveillance de celui-ci ou à défaut d'une autre personne habilitée.
- Lors de toute descente dans la cellule, consigner les organes d'alimentation et de vidange des installations.
- Mettre à disposition un système anti-chute et vérifier la solidité des points d'encrages.
- L'accès par les trappes de vidange se fera à condition que la cellule soit totalement vide (effondrement de matière colmatée à la paroi). Lorsque la cellule n'est pas complètement vide, l'accès ne peut se faire que par le haut.
- Ne jamais faire reposer sur la matière le poids du corps, soit directement, soit par l'intermédiaire du matériel utilisé pour la descente (ex: échelle en appui sur la matière).

> Consignes générales

Les consignes de sécurité précisant les conditions d'intervention doivent être affichées (elles doivent faire l'objet d'une concertation entre l'employeur et les salariés).

- Pour tous travaux par points chauds (meulage, soudage ..), établir un permis de feu.

- Prévoir un protocole de sécurité pour les opérations de chargement ou de déchargement (ce protocole est à établir par le chef d'exploitation).
- Ranger et nettoyer régulièrement les locaux.
- Supprimer les installations non utilisées.
- Ne pas fumer.

Santé Sécurité au Travail

MSA Aisne rue Turgot 02008 Laon cedex 9 tél. 03 23 23 68 90 www.msa02.fr

MSA Oise 8 avenue Victor Hugo 60010 Beauvais tél. 03 44 06 80 54 www.msa60.fr

MSA Somme 27 rue Frédéric Petit 80000 Amiens tél. 03 22 82 62 96



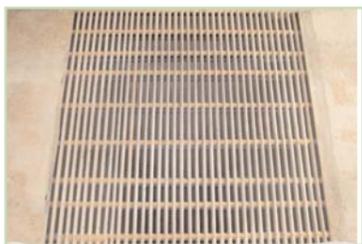
santé
famille
retraite
services

Le stockage des céréales en cellules à la ferme



Vous êtes de plus en plus nombreux à stocker des céréales au sein de votre exploitation. Cette activité comporte des risques. La MSA vous aide dans votre démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels.

Fosse de réception



Les risques

- Ensevelissement
- Chute de hauteur
- Asphyxie
- Écrasement lié à la circulation d'un véhicule

La prévention

Chargement ou déchargement de matière :

- Installer une grille évitant les risques de chute de personnes ou d'objets
- Guider le chauffeur en se positionnant à l'avant du véhicule (port d'un gilet fluo recommandé)

Intervention dans la fosse :

- La descente doit se réaliser sur l'ordre du chef d'exploitation et sous la surveillance de celui-ci ou à défaut d'une autre personne habilitée. Lors de toute descente dans la fosse, consigner l'installation.
- Mettre à disposition un système anti-chute et vérifier la solidité des points d'ancrages.



Le saviez-vous ?

> Comment concevoir ses moyens d'accès ?

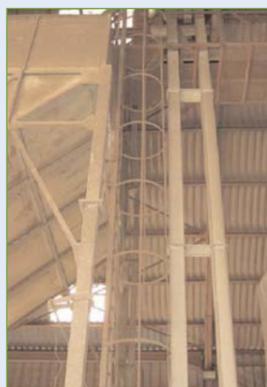
Passerelles :

Les passerelles seront munies d'une lisse, d'une sous-lisse et d'une plinthe.



Échelles à crinoline :

Les échelles d'accès ou de secours pour être conformes à la norme NF 85-010 doivent comporter une galerie de protection ou une crinoline.



Vérifiez la conformité de vos échelles.

La norme demande notamment :

- 5 filants
- le dépassement de 1 m en sortie d'échelle,
- de comporter un changement de volée constitué de 2 crinolines juxtaposées et d'un palier de repos tous les 9 mètres
- de commencer entre 2,30 m et 3,00 m du sol
- d'être équipée d'un portillon sur la partie haute
- une condamnation d'accès de la partie basse de la crinoline.

Comment consigner < votre installation ?

La consignation s'établit en 4 étapes :

- Séparer les énergies (électrique, pneumatique, hydraulique, ou autres fluides...) en vérifiant la coupure effective, notamment l'absence de tension électrique avec un appareil.
- Dissiper les énergies résiduelles par une mise à l'air libre, purge, mise à la terre, calage.
- Condamner par un cadenas personnel.
- Signaler par panneau l'intervention, la date, et le nom de la personne qui a la clé du cadenas.

Bandes transporteuses - Elévateurs - Vis de reprise

Les risques

- Happement par contact avec élément mobile
- Chute de hauteur
- Incendie
- Asphyxie



La prévention

- Les trappes de visite doivent être boulonnées.
- Le débouillage et toute opération de maintenance se réalisent machine à l'arrêt et consignée.
- Utiliser un outil pour les débouillages.

Vis de reprise

- Protéger les pieds de vis.
- Prévoir pour la manipulation des vis des palans, cordes, sangles ...

Bandes transporteuses et raidlers :

- Capoter les vis et les raidlers.
- Prévoir des boutons ou câbles d'arrêt d'urgence.



Le saviez-vous ?

> Et l'électricité ?

- Prévoir un sectionneur verrouillable sur le tableau d'alimentation électrique du silo.
- Protéger l'installation des surintensités (disjoncteurs, fusibles...)
- Assurer la protection contre les contacts indirects (disjoncteurs différentiels 30mA).
- Identifier les organes de commande (vis, trieur, élévateur, ventilation, éclairage...)

- Prévoir des dispositifs monostables pour chaque équipement afin d'empêcher la remise en route intempestive en cas de coupure de courant.
- Faire vérifier annuellement vos installations électriques par une personne qualifiée et tenir à jour un registre.

Nettoyeur - Séparateur - Trieur

Les risques

- Happement par contact avec élément mobile
- Bruit et poussières
- Port de charges (grille de calibrage)

La prévention

- Capoter la machine pour éviter les contacts avec les organes de transmission.
- Consigner la machine pour toute intervention.
- Porter les protections auditives et masque anti-poussière de type P1.
- Installer un bouton d'arrêt d'urgence.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

pour l'exécution de travaux à l'intérieur des accumulateurs de matière

(silo, fosse de réception, boisseau)

Arrêté du 28 mars 1979, paru au Journal Officiel du 6 mai 1979, modifié par décret n° 2011-774 du 28 juin 2011.

INTERDICTION ABSOLUE **à toutes personnes de pénétrer**

à l'intérieur des accumulateurs sauf sur l'ordre
de M. _____ ou M. _____



> Toutes les interventions sont réalisées **SYSTEMATIQUEMENT** à 2

CONSIGNES GÉNÉRALES

> Ne pas stationner en-dessous des ouvertures de vidange

> Tous les travaux par points chauds (meulage, soudage...)
doivent faire l'objet de la procédure de permis de feu



> Interdiction de fumer



> Utiliser les Equipements de Protection Individuelle adaptés :



voies
respiratoires



yeux



mains



corps
entier



pieds



port du
harnais

> Pour les opérations de chargement - déchargement avec une entreprise extérieure
(transporteur par exemple) : rédiger le protocole de sécurité



L'essentiel & plus encore

FOSSE DE RECEPTION

RISQUES



- **Ensevelissement**



- **Chute de plain pied**



- **Ecrasement lié à la circulation d'un véhicule**



- **Explosion**



- **Asphyxie en espace confiné /travail en point bas : fosse, pied d'élévateur...**
(CO₂, gaz indolore et mortel, dégagé par respiration du grain)



- **Chute de hauteur**



- **Incendie**

MESURES DE PREVENTION

CHARGEMENT OU DECHARGEMENT DE MATIERE :



- **Installer une grille évitant les risques de chute de personnes ou d'objets.**



- **Nettoyer régulièrement les locaux**
(Aspirer pour éviter de glisser sur du grain resté sur les grilles ou au sol et éviter l'accumulation de poussière).



- **Guider le chauffeur en se positionnant à l'avant du véhicule** (port d'un gilet fluo recommandé).

INTERVENTION DANS LA FOSSE :



- **Interdiction de descente sauf sous surveillance du chef d'exploitation et sous la surveillance de celui-ci ou à défaut d'une autre personne habilitée.**



- **Bloquer l'accès à la fosse** (rubalise de chantier et/ou cônes).



- **Interdiction de remettre en marche l'installation : arrêter et consigner la machine pour toute intervention afin d'empêcher sa remise en route.**



- **Ventilez les locaux.**



- **Porter un système anti-chute et vérifier la solidité des points d'ancrage.**



- **Interdiction de fumer/vapoter.**

BANDES TRANSPORTEUSES - ELEVATEURS - VIS DE REPRISE

RISQUES



- **Happemement par contact avec élément mobile**



- **Chute de hauteur**



- **Asphyxie en espace confiné /travail en point bas :**
• **fosse, pied d'élévateur...**
(CO₂, gaz indolore et mortel, dégagé par respiration du grain)



- **Incendie**

MESURES DE PREVENTION



- **Les trappes de visite doivent être fermées et boulonnées.**



- **Capoter les machines pour éviter les contacts avec les organes de transmission :**
• présence de carters de protection sur les arbres, courroies ou chaînes d'entraînement de la machine.



- **Interdiction de remettre en marche l'installation :**
• **arrêter et consigner la machine pour toute intervention afin d'empêcher sa remise en route.**

BANDES TRANSPORTEUSES ET REDLERS :



- **Capoter les vis et les redlers.**
• Installer des boutons et câbles d'arrêt d'urgence.

VIS DE REPRISE :



- **Protéger les pieds de vis.**
• Prévoir pour la manipulation des vis : des palans, élingues...



- **Empruntez les accès de circulation sécurisés et conformes.**



- **Interdiction de fumer/vapoter.**

NETTOYEUR - SEPARATEUR - TRIEUR

RISQUES



- **Happement par contact avec élément mobile**



- **Chute de plain pied**



- **Bruit**



- **Port de charges** (grilles de calibrage)



- **Incendie**



- **Poussière**

MESURES DE PREVENTION



- **Capoter la machine pour éviter les contacts avec les organes de transmission :**
présence de carters de protection sur les arbres, courroies ou chaînes d'entraînement de la machine.



- **Identifier les différentes commandes** (mise en route, arrêt, réglages...).



- **Interdiction de remettre en marche l'installation :**
• **arrêter et consigner la machine pour toute intervention afin d'empêcher sa remise en route.**



- **Porter une protection contre le bruit.**



- **Porter un masque de protection respiratoire de type P2 voire P3.**



- **Installer un bouton d'arrêt d'urgence.**



- **Adopter les postures appropriées lors de la manutention**
- **/ porter à 2 si possible / utiliser des outils d'aide à la manutention** (chariot, transpalette, palans...).



- **Interdiction de fumer/vapoter.**



- **Nettoyer régulièrement les locaux**
- (Aspirer pour éviter de glisser sur du grain resté au sol et éviter l'accumulation de poussière).

CELLULES - BOISSEAU DE CHARGEMENT

RISQUES



- **Ensevelissement**



- **Chute de plain pied**



- **Ecrasement lié à la circulation d'un véhicule**



- **Explosion**



- **Asphyxie en espace confiné /travail en point bas : fosse, pied d'élévateur...**

(CO₂, gaz indolore et mortel, dégagé par respiration du grain)



- **Chute de hauteur**



- **Incendie**

MESURES DE PREVENTION



- **Emprunter les accès de circulation sécurisés et conformes.**



- **L'accès par les trappes de vidange n'est possible que si la cellule est totalement vide** (risque d'effondrement de matière colmatée à la paroi → vérifier systématiquement par un contrôle visuel depuis le haut).



- **Avant toute descente dans la cellule, arrêter et consigner les organes d'alimentation et de vidange des installations.** L'accès dans un accumulateur de matière en cours de vidange est rigoureusement interdit.



- **Ventilez les locaux.**



- **Porter un système anti-chute et vérifier la solidité des points d'ancrage.**



- **Lorsque la cellule n'est pas complètement vide, l'accès ne peut donc se faire que par le haut. La descente doit se réaliser sur l'ordre du chef d'exploitation et sous la surveillance de celui-ci ou à défaut d'une autre personne habilitée, et ce pendant toute la durée de l'intervention.**
- **La surveillance se fait depuis un poste à l'extérieur de l'accumulateur permettant de contrôler les déplacements de l'opérateur se trouvant à l'intérieur.**



- **Se tenir au dessus du niveau le plus élevé de la matière stockée sans y prendre appui : ne jamais faire reposer sur la matière le poids du corps, soit directement, soit par l'intermédiaire du matériel utilisé pour la descente (ex : échelle en appui sur la matière).**



- **Interdiction de fumer/vapoter.**